*Pour les sociétés d’exploitation ayant plusieurs gérants, signature de chacun des gérants*

**Mandat de facturation**

La détermination du prix des apports étant du ressort du Conseil d’administration de la coopérative, c’est cette dernière qui établit les factures d’apport en exécution du mandat de facturation ci-dessous :

Je soussigné……… (nom, prénom ou raison sociale de la société représentée par…..)

Demeurant à…………………….

N° adhérent :……………………..

N° TVA …………………………………….. (si l’exploitant n’est pas au forfait agricole)

1. **donne mandat** à la Société coopérative Agricole, dont le siège social est sis ………………………………………………………………………………………….., immatriculée au RCS ......................... sous le N° …………………………………

**N° TVA FR |\_\_||\_\_||\_\_||\_\_||\_\_||\_\_||\_\_||\_\_||\_\_||\_\_||\_\_||\_\_|**

d’émettre au nom de mon exploitation et pour son compte les factures à établir au titre de ses livraisons des produits agricoles relevant de l’objet social de la coopérative.

*Je déclare que mon exploitation est adhérente à un Centre de gestion : OUI □ NON □*

1. **J’accepte, pour le compte de mon exploitation, les points suivants :**
* Mon exploitation conserve l’entière responsabilité de ses obligations en matière de facturation et de ses conséquences au regard de la TVA.
* Mon exploitation ne pourra pas se prévaloir du retard ou de la défaillance de la coopérative dans l’établissement des factures pour se soustraire à ses obligations déclaratives au moment de l’exigibilité de la TVA.
* Mon exploitation demeure redevable de la TVA due, le cas échéant, en application de l’article 283-3 du Code Général des Impôts, lorsque celle-ci a été facturée à tort.
* Mon exploitation dispose d’un délai de 15 jours pour contester les factures émises pour son compte. Le délai court à compter de la date d’émission de la facture.
* Le défaut de contestation des factures dans le délai indiqué ci-avant vaudra acceptation des factures de la part de mon exploitation.
1. **Je m’engage, pour le compte de mon exploitation :**
* A verser, au Service des Impôts dont elle dépend, la TVA mentionnée sur les factures établies en son nom,
* A réclamer immédiatement le double de la facture si elle ne lui était pas parvenue,
* A signaler toute modification ayant une incidence sur la facturation.

**La coopérative s’engage à faire figurer sur l’ensemble des factures émises au nom et pour le compte de mon exploitation** :

* L’ensemble des mentions exigées par la réglementation en vigueur et notamment le numéro d’identification TVA de mon exploitation,
* La mention : « Autofacturation ».

Le présent mandat est valable pour toute la durée de l’engagement d’activité de mon exploitation, sauf dénonciation expresse par l’une des parties au présent mandat.

*Fait en double exemplaire à Le*

*L’associé coopérateur ou personne morale Le Président de la cave coopérative*

*Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »*

**Mandat Téléservice «Déclaration de Récolte»**

**donné par l’associé coopérateur en apport total pour télédéclarer en son nom et pour son compte tout ou partie des informations de la déclaration de récolte et de production**

Article 407 CGI – NOR : BCRD 1015821C Circulaire du 15 Juin 2010

Ministère de Budget, des comptes publics et de la réforme de l’Etat

Je soussigné……… (nom, prénom ou raison sociale de la société représentée par…..)

Demeurant à…………………….

N° adhérent : ……………………..

N° de CVI : ………………………..

Déclare être engagé(e) à la société coopérative vinicole de ……………….. pour livrer toute la production de mon exploitation viticole à la dite coopérative.

1.Dans le cadre de la téléprocédure «Déclaration de récolte»,

Vous donnez un mandat de niveau 3 « DEPOSER DEFINITIVEMENT » à la société coopérative vinicole ………………….. - ………………adresse…………………….. - Numéro de CVI : ……………………..

d’établir pour votre compte, en la personne de ses salariés dûment habilités dans le cadre de la télédéclaration, les informations relatives à votre récolte et à votre production sur le téléservice « Déclaration de récolte » proposé par le portail Prodou@ne de la DGDDI.

Vous prenez acte que :

- ces informations sont validées uniquement par la cave de …………… au plus tard au 10 décembre puis envoyées au service de la viticulture.

- Vous ne pouvez intervenir sur les informations envoyées par la cave de …………….. et que vous pouvez uniquement les consulter et les imprimer.

- Par la délivrance de ce mandat, vous restez responsable des informations transmises sur votre compte par la cave de ……………...

2. Le présent mandat prend effet à compter du ……………….. et demeure valable jusqu’à sa dénonciation par lettre recommandée avec AR par l’une et l’autre des parties moyennant le respect d’un préavis de deux mois avant le début des vendanges.

Fait en double exemplaire à ……. Le……………

L’associé coopérateur Le Président de la Coopérative

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

**Mandat Téléservice «Déclaration de Récolte»**

**donné par l’associé coopérateur en apport partiel pour télédéclarer en son nom et pour son compte des informations de la déclaration de récolte et de production**

Article 407 CGI – NOR : BCRD 1015821C Circulaire du 15 Juin 2010

Ministère de Budget, des comptes publics et de la réforme de l’Etat

Je soussigné……… (nom, prénom ou raison sociale de la société représentée par…..)

Demeurant à…………………….

N° adhérent : ……………………..

N° de CVI : ………………………..

Déclare être engagé(e) à la société coopérative vinicole de ……………… pour livrer une partie de la production de mon exploitation viticole à la coopérative

1. Dans le cadre de la téléprocédure «Déclaration de récolte»,

Vous donnez un mandat de niveau 2 « DEPOSER TEMPORAIREMENT » à la société coopérative vinicole ………………….. - ………………adresse…………………….. - Numéro de CVI : ……………………..

d’établir pour votre compte, en la personne de ses salariés dûment habilités dans le cadre de la télédéclaration, les informations relatives à votre récolte et à votre production pour les volumes qu’elle a vinifié dans ses chais, sur le téléservice « Déclaration de récolte » proposé par le portail Prodou@ne de la DGDDI.

Vous prenez acte que par la délivrance de ce mandat, vous restez responsable des informations transmises sur votre compte par la cave de …………….

**🗶 Si vous êtes adhérent à plusieurs caves :**

Chaque cave dépose sur le compte de l’adhérent les informations relatives à sa production et à sa récolte pour les volumes qu’elle a vinifiés.

Le 10 décembre les déclarations des différentes caves se cumulent automatiquement

**Vous n’avez pas à faire de validation sur Prodouane.**

**🗶 Si vous avez un/des autre(s) débouché(s) pour votre production:**

Vous remplissez sur votre compte Prodouane les informations relatives à cette activité qui complètent

 la déclaration de la cave de …………..

**Vous devez valider le tout.** Si vous ne le faite pas, la validation sera automatique le 10 décembre à minuit.

Si vous modifiez sciemment ou non les infos enregistrées par la cave, cette dernière n’est pas tenue pour responsable des modifications effectuées par vos soins.

Le présent mandat prend effet à compter du ………………………….. et demeure valable jusqu’à sa dénonciation par lettre recommandée avec AR par l’une et l’autre des parties moyennant le respect d’un préavis de deux mois avant le début des vendanges.

Fait en double exemplaire à ……. Le……………

L’associé coopérateur Le Président de la Coopérative

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

